

# Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

**HELHa La Louvière** Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Activités intégrées			
Code	ECHG3B63AHI	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Chloé LEMAIRE</b> (chloe.lemaire@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement poursuit un double objectif, à savoir:

1/ permettre à l'étudiant de lire, comprendre et analyser les rapports de gestion opérationnelle d'un établissement hôtelier en vue de prendre des décisions stratégiques

2/ et le confronter à des points de gestion réels.

Ces activités hôtelières intégrées AHI peuvent prendre, selon les années, diverses formes :

Etude d'un cas pratique sur le terrain

Et/ou étude, lors d'un séminaire potentiellement à l'étranger, éventuellement en weekend, du marché d'une ville en façon d'hébergement touristique et/ou saisonnier et des activités connexes à l'hôtellerie l'entourant (golf, casino, spa, wellness, institutionnels du tourisme...)

Et/ou rencontre, lors d'un "job séminaire", éventuellement en weekend, des diplômés d'un bachelor de gestion hôtelière lorsqu'ils sont depuis peu en carrière

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

**Compétence 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner

**Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise

**Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
- 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
- 3.5 Appliquer les règles de la profession en matière d'hygiène, de sécurité, de normes dans le respect de la législation

**Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.6 Élaborer et mettre en place un business plan, définir les produits et les prix en fonction des objectifs fixés

**Compétence 5 S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions**

## et les tâches liées à sa mission

- 5.3 Planifier les prévisions stratégiques de l'entreprise pour répondre aux objectifs et les mettre en œuvre

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant est capable de:

réfléchir à la création de son entreprise

comprendre et analyser les résultats opérationnels de l'entreprise

utiliser les chiffres pour la prise de décision.

identifier et interpréter les indicateurs de performance économique des marchés hôteliers

Dans le cas d'une étude de cas pratique sur le terrain, cette activité permet la mise en application et la synthèse des cours précédemment étudiés. Il s'agit donc d'un cours où les acquis d'apprentissage des années précédentes vont trouver des applications pratiques expérimentées par l'étudiant.

Dans le cas d'une étude de marché, il s'agit d'un cours où les acquis comportementaux résultant des AIEM des blocs 1 & 2, vont permettre de pénétrer les milieux les plus élevés du métier (palaces internationaux, établissements de prestige...)... et d'y apprendre ce qu' « excellence » veut dire.

Dans le cas d'un "job séminaire", la rencontre de jeunes diplômés dont la carrière est en démarrage fournit de précieuses indications pour la recherche d'emploi à l'étudiant qui va quitter la formation, diplômé, à la fin de l'année

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG3B63AHIA Activités intégrées

48 h / 4 C

### Contenu

Lorsqu'il s'agit d'une étude de cas pratique, l'activité débute par un audit du cas pratique qui déterminera tant les voies de travail que les moyens à mettre en œuvre.

S'il s'agit d'une étude de marché, l'activité aussi exhaustivement que possible fera l'inventaire du marché de la ville hors tourisme d'affaire déjà connu et rencontré aux blocs 1 & 2.

S'il s'agit d'un "job séminaire", autant que faire se peut, les professionnels rencontrés sur le terrain auront des métiers correspondant aux centres d'intérêt des étudiants

### Démarches d'apprentissage

Dans le cas d'une étude de cas pratique sur le terrain, un brainstorming hebdomadaire sur les directions à prendre permet également de faire appel aux ressources de l'étudiant: formation, compétences, relations...

Dans le cas d'une analyse de marché, lors d'un séminaire de plusieurs jours et nuits, ce seront, comme dans les AIEM des blocs 1 & 2, des visites et conférences sur le terrain étudié qui permettront d'en appréhender les intérêts pour le projet personnel de carrière de l'étudiant.

Dans le cas d'un "job séminaire", durant également plusieurs jours et nuits, des interviews exclusives avec des professionnels soigneusement choisis permettront de se faire une idée des directions à prendre pour une première recherche d'emploi.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Dans le cas d'une étude de cas pratique sur le terrain, quoique l'évaluation soit individuelle, la démarche d'apprentissage se fait par une réflexion de groupe, coachée par le professeur qui recentre, dirige, confirme ou infirme les directions prises par l'étudiant.

Dans le cas d'une étude de marché, la réflexion est collective et alimentée tant par les conférenciers que par le groupe d'étudiants, l'ensemble étant passé au crible par le(s) professeur(s) accompagnateur(s).

### Ouvrages de référence

Néant

## Supports

Tous les syllabi reçus depuis le début du cursus

Modes d'emploi des AIEM des blocs 1 & 2

Syllabus positionné sur le verbal, le non verbal, l'art de questionner, reçu en bloc 1

Notes, photos, reportages, documents recueillis lors des visites et interviews

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Au Q1:

Quel que soit l'objet du cours, la présence, ponctualité et attitude, sont évaluées à 20%.

Cette démarche d'apprentissage suppose un investissement personnel réel; c'est à dire qu'il est nécessaire et obligatoire d'assister à toutes ces activités; un rattrapage n'étant pas envisageable; toute absence ayant de facheuses conséquences sur la note annuelle. Si cependant une absence pour une raison médicale sérieuse était, dans les trois jours de l'absence, obligation de remettre la copie du certificat médical (par mail uniquement) à Mme Lemaire sous peine d'être déclaré absent.

Dans le cas d'une étude de cas pratique sur le terrain Sur base des documents transmis hebdomadairement au professeur, chaque étape de la progression sera évaluée individuellement en fonction des résultats réels obtenus, théoriques et pratiques, et de l'exhaustivité de la démarche. Dans la mesure où ce cours procède plus du coaching que de l'ex cathedra, présences et contacts multiples sont indispensables pour que le projet avance sur de bons rails et dans la bonne direction.

Contacts avec le professeur, demande de coaching, vérification du bien fondé de la démarche et travail actif durant les cours 20%

Rapports hebdomadaires présentés professionnellement selon des consignes précises(communiqués au professeur et aux autres étudiants du cours), structurés et remis au format demandé: 30%

Résultats réels et tangibles sur le terrain du cas d'étude: 30%

Dans le cas d'une étude de marché Comme pour les AIEM des blocs 1 & 2, l'évaluation est faite sur la base de la capacité comportementale de l'étudiant

Au Q3:

Les points de présence et de travail actif sont non réorganissables, ils seront donc reportés tel quel pour 40% de la note finale. Les 60% restant résulteront d'un travail écrit dont le contenu reprendra une bonne partie de ce qui a été vu lors de cette AA.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	40			Evc	40
Période d'évaluation	Trv	60			Prj	60

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Prj = Projet(s)

### Dispositions complémentaires

**Principe général :** la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

**Exceptions :**1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code

couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).